

Le Monde de l'Energie

Indépendance énergétique : peut-on compter sur la production de gaz vert ?

Publié le 14.11.2022 par [Véronique Bel](#)

Une tribune signée Véronique Bel, directrice GRDF Centre-Ouest

L'indépendance énergétique de la France est devenue une priorité face aux tensions géopolitiques qui perdurent depuis plusieurs mois. Elle constitue un pilier de la feuille de route nationale en matière d'énergie. J'ai la conviction que les gaz renouvelables, combinés à une meilleure maîtrise de notre consommation, sont un levier incontournable pour tendre vers notre souveraineté énergétique. Avec une filière solide, en plein essor, et particulièrement dans certains territoires comme le grand ouest, et de récentes annonces gouvernementales qui vont dans le bon sens, la dynamique est lancée. Les gaz renouvelables pourraient d'ici à 2030 complètement remplacer le gaz russe, qui représente moins de 20 % de notre consommation,.

Libérer le potentiel des gaz renouvelables

Au cours de la dernière décennie, nous avons connu une très forte croissance du [biométhane](#), gaz produit à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. J'ai encore en tête les premiers sites que nous avons accompagnés pour injecter du biométhane dans les réseaux, comme AgriBioMéthane en Vendée dans les Pays de la Loire. Depuis, la filière a confirmé son essor et d'ici la fin de l'année 2022 plus 500 sites de méthanisation injecteront dans les réseaux gaziers en France. C'est une véritable prouesse pour une filière si jeune ! Je rappelle que l'injection du biométhane dans les réseaux de gaz est permise en France seulement depuis novembre 2011 (1).

Mais il faut aller plus loin ! Malgré des signaux favorables, de nouveaux textes réglementaires sont indispensables pour accompagner cette dynamique et l'aider à avoir foi en l'avenir en cette période si perturbée. La loi climat et résilience de 2021 avait permis d'inscrire les Certificats de [Production](#) de Biogaz comme un levier efficace pour permettre le développement de la filière sans avoir recours aux financements publics. Si un premier décret d'application est paru en avril 2022, un autre décret est nécessaire à court terme pour engager rapidement la mise en œuvre de ce mécanisme par les fournisseurs d'énergie. Par exemple, dans le grand ouest, avec un gisement méthanisable de l'ordre de 20 TWh en 2030, la filière méthanisation a un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables en Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Une filière au service de l'indépendance énergétique mais aussi de la réindustrialisation

En 2050, la France a le potentiel pour couvrir 100 % de sa demande de gaz grâce aux gaz renouvelables. Les gaz verts, produits par différents procédés dont la méthanisation fait partie, sont une opportunité pour la réindustrialisation de la France et sa souveraineté énergétique. Les gaz verts sont un catalyseur d'innovation au cœur d'écosystèmes rassemblant industriels, collectivités, start-up, acteurs du monde agricole et de l'énergie. Je peux vous donner de nombreux exemples de projets où nous travaillons main dans la main avec les collectivités, entreprises et startups pour développer le gaz vert comme les projets de pyrogazéification Hymoov en Loire Atlantique ou Qairos dans la Sarthe. D'ici 2030, selon une étude prospective sur l'emploi et les compétences de la filière réalisée par LHH et Adecco Analytics sous l'égide du Ministère de du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, 70 000 nouvelles embauches sont attendues dans les métiers du gaz (dont l'[hydrogène](#), le biométhane...) et des services énergétiques.

Une énergie pour décarboner le mix énergétique

Par ses capacités de stockage, de flexibilité et son contenu carbone, le gaz vert est une énergie incontournable à la France pour décarboner son mix énergétique. Il permet d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans les consommations d'énergie, d'améliorer l'indépendance énergétique du pays tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

Le potentiel de cette énergie renouvelable et locale est bien réel. Les gaz verts peuvent et doivent faire partie d'une réponse globale tendant vers la décarbonation de nos économies.

(1). Décret n° 2011-15971 du 21 novembre 2011 relatif aux conditions de contractualisation entre producteurs de biométhane et fournisseurs de gaz naturel, décret n° 2011-15942 du 21 novembre 2011 relatif aux conditions de vente du biométhane aux fournisseurs de gaz naturel pris en application de l'article L. 446-2 du code de l'énergie, arrêté du 23 novembre 2011 modifié fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel.